

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
3003 Berne

Par e-mail à : info@bwl.admin.ch

Berne, le 15 juillet 2019 usam-No/nf

Réponse à la consultation
Modification de l'ordonnance sur le stockage obligatoire d'aliments et de fourrage (RS 531.215.11)

Mesdames, Messieurs,

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

L'Union suisse des arts et métiers usam a étudié avec attention le projet Modification de l'ordonnance sur le stockage obligatoire d'aliments et de fourrage (RS 531.215.11) et vous soumet son appréciation.

L'usam ne considère pas qu'une révision de l'ordonnance sur le stockage obligatoire d'aliments et de fourrage soit nécessaire pour l'instant.

Nous vous remercions par avance pour la prise en considération de notre prise de position dans votre processus décisionnel et restons à votre disposition pour tout complément d'information ou pour un entretien.

Meilleures salutations,

Union suisse des arts et métiers usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur, conseiller national



Hélène Noirjean
Responsable du dossier